INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.

Deuxième trimestre 2022

Conférence téléphonique et webdiffusion

4 août 2022

INFORMATION PROSPECTIVE

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la Société, le présent document contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières (l'« information prospective »), notamment des énoncés relatifs aux cibles de croissance de la Société, à la production d'énergie, à ses projets potentiels, à la réussite du développement, de la construction et du financement (y compris le financement par des investisseurs participant au partage fiscal) des projets en cours de construction et des projets potentiels à un stade avancé, aux sources et conséquences du financement, aux acquisitions de projets, à la réalisation du financement d'un projet au moyen d'un emprunt sans recours (notamment l'échéancier et la somme qui s'y rapportent), aux avantages stratégiques, opérationnels et financiers et à la croissance devant découler de ces acquisitions, à sa stratégie commerciale, à ses perspectives de développement et de croissance futurs (notamment les occasions de croissance prévues dans le cadre de l'Alliance stratégique avec Hydro-Québec), à son intégration d'entreprises, à sa gouvernance, à ses perspectives commerciales, à ses objectifs, à ses plans et à ses priorités stratégiques, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Celle-ci se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que « environ », « approximativement », « peut », « fera », « pourrait », « croit », « prévoit », « a l'intention de », « devrait », « planifie », « potentiel », « projeter », « anticipe », « estime », « prévisions » ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. Cette information prospective exprime les prévisions et attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent document.

Information financière future : L'information prospective comprend l'information prospective financière ou les perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, notamment les renseignements concernant la production prévue, les produits estimés prévus, les produits proportionnels prévus, le BAIIA ajusté prévu et le BAIIA ajusté proportionnel prévu de la Société, les flux de trésorerie disponibles prévus, les flux de trésorerie disponibles par action prévus et l'intention de payer un dividende trimestriel, l'estimation de la taille, des coûts et du calendrier des projets, y compris l'obtention des permis, le début des travaux de construction, les travaux réalisés et le début de la mise en service commerciale des projets en développement ou des projets potentiels, l'intention de la Société de soumettre des projets aux termes d'appels d'offres, l'admissibilité des projets américains aux CIP ou aux CII, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Ces renseignements visent à informer les lecteurs de l'impact financier potentiel des résultats escomptés, de l'éventuelle mise en service des projets en développement, de l'incidence financière potentielle des acquisitions réalisées et futures ainsi que de la capacité de la Société à maintenir les dividendes actuels et à financer sa croissance. Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins.

Hypothèses : L'information prospective est fondée sur certaines hypothèses principales formulées par la Société, à propos notamment, sans s'y limiter, des régimes hydrologiques, éoliens et solaires, de la performance de ses installations en exploitation, des acquisitions et des projets mis en service, du rendement des projets, de la disponibilité de ressources en capital et de l'exécution par les tiers de leurs obligations contractuelles en temps opportun, de la conjoncture favorable du marché pour l'émission d'actions afin de soutenir le financement de la croissance, de la conjoncture économique favorable, des conditions favorables du marché des capitaux, de la réussite de la Société à développer et à construire de nouvelles installations, du renouvellement réussi des CAÉ, des ressources humaines suffisantes pour fournir les services et exécuter le plan d'investissement, de l'absence d'événements importants survenant hors du cours normal des activités, comme une catastrophe naturelle, une pandémie ou un autre désastre, de l'entretien continu de l'infrastructure des technologies de l'information et de l'absence de violations importantes liées à la cybersécurité. Veuillez vous reporter à la section 1 - Faits saillants du rapport de gestion pour les périodes de trois et six mois closes le 30 juin 2022 pour obtenir de plus amples renseignements sur les hypothèses utilisées à l'égard des cibles de croissance pour 2022 et à la section 5 « Perspectives » du rapport annuel 2021 pour les perspectives du plan stratégique 2020-2025.

Risques et incertitudes : L'information prospective comporte des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats et le rendement réels de la Société diffèrent considérablement des résultats et du rendement exprimés, présentés ou sous-entendus dans l'information prospective. Ces risques et incertitudes sont expliqués sous la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport annuel et comprennent, sans s'y limiter : le défaut d'exécution des principales contreparties; l'approvisionnement en équipement; les retards et dépassements de coûts dans la conception et construction de projets; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; la défaillance d'équipement ou les activités d'exploitation et d'entretien imprévues; la variabilité du rendement des installations et les pénalités connexes; l'augmentation des redevances d'utilisation d'énergie hydraulique ou des modifications de la réglementation régissant l'utilisation de l'eau; la disponibilité et la fiabilité des systèmes de transmission; l'évaluation des ressources hydroélectriques, éoliennes et solaires et de la production d'électricité connexe; les changements climatiques à l'échelle mondiale; les variations des régimes hydrologiques, éoliens et solaires; la préparation aux catastrophes naturelles et aux cas de force majeure; les pandémies, épidémies ou autres urgences de santé publique; la cybersécurité; la dépendance envers des infrastructures de transport d'électricité et d'interconnexion partagées; l'incapacité de la Société de mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires; l'incapacité de lever des capitaux supplémentaires et l'état du marché des capitaux; l'incapacité d'obtenir de nouveaux CAÉ ou de renouveler les CAÉ existants; la dépendance envers diverses formes de CAÉ; la volatilité de l'offre et de la demande sur le marché de l'énergie; les fluctuations affectant les prix éventuels de l'électricité; les incertitudes au sujet du développement de nouvelles installations; l'obtention de permis; l'incapacité d'obtenir les avantages prévus des acquisitions réalisées et futures; l'intégration des acquisitions réalisées et futures; les changements du soutien gouvernemental pour accroître la production d'électricité à partir de sources renouvelables par des producteurs d'électricité indépendants; les risques réglementaires et politiques; les risques liés aux crédits d'impôt sur la production et à l'investissement américains, aux modifications des taux d'imposition des sociétés américaines et à la disponibilité des financements de partage fiscal; l'exposition à différentes formes d'imposition dans divers territoires; l'acceptabilité sociale des projets d'énergie renouvelable; les relations avec les parties prenantes; l'incapacité à obtenir les terrains appropriés; les risques liés à la croissance et au développement des marchés étrangers; les risques de liquidité associés aux instruments financiers dérivés; les fluctuations des taux d'intérêt et le risque lié au refinancement; l'effet de levier financier et les clauses restrictives afférentes aux dettes actuelles et futures; les changements dans la conjoncture économique générale; les fluctuations des taux de change; la possibilité que la Société ne puisse pas déclarer ou payer un dividende; le caractère insuffisant de la couverture d'assurances; la capacité d'attirer de nouveaux talents ou de retenir les membres de la haute direction et les employés clés; les litiges; la notation de crédit peut ne pas refléter le rendement réel de la Société ou peut être abaissée; les fluctuations des produits provenant de certaines installations en raison du cours du marché (ou du prix au comptant) de l'électricité; les conditions économiques, politiques et sociales du pays hôte; les réclamations défavorables sur les titres de propriété; la dépendance à l'égard de la propriété intellectuelle et des ententes de confidentialité pour protéger les droits et l'information confidentielle de la Société; et les risques d'atteinte à la réputation découlant de l'inconduite de représentants de la Société.

Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans l'information prospective sont fondées sur des hypothèses raisonnables dans les circonstances, les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe aucune garantie qu'elle s'avère correcte. L'information prospective est présentée à la date du présent rapport de gestion et la Société ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser l'information prospective pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent rapport de gestion ou par suite d'événements imprévus, à moins que la Loi ne l'exige.

ORDRE DU JOUR

1. Faits saillants financiers du T2
2. Faits saillants financiers proportionnels du T2
3. Résultats du T2
4. Cibles de croissance révisées pour 2022
5. Événements financiers postérieurs
6. Développement de la Société au T2
7. Activités de construction
8. Activités de développement
9. Projets potentiels
10. Événement postérieur
11. Période de questions

Annexe : Mesures non conformes aux IFRS

Note : Tous les montants dans cette présentation sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.

Jean Trudel, MBA

Chef de la direction financière

1. FAITS SAILLANTS FINANCIERS DU T2

En millions de dollars canadiens	Périodes de trois mois closes les 30 juin			Périodes de six mois closes les 30 juin		
CONSOLIDÉS	**2022**	**2021**	**Variation**	**2022**	**2021 Norm.**[2]	**Variation**
Production (GWh)	2 855,9	2 396,0	19 %	5 160,5	4 182,0	23 %
Produits	219,7	170,6	29 %	408,5	305,3	34 %
Charges d'exploitation, frais généraux et administratifs et charges liées aux projets potentiels	66,9	47,9	40 %	125,1	94,5	32 %
BAIIA ajusté[1]	152,9	122,7	25 %	283,4	210,8	34 %
Bénéfice net (perte nette)	(24,6)	50,2	(149 %)	(59,5)	(103,5)	(42 %)

1. Ces mesures ne sont pas des mesures conformes aux IFRS et peuvent ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » de cette présentation pour plus d'information.
2. Normalisés pour exclure l'incidence des événements de février 2021 au Texas.

2. FAITS SAILLANTS FINANCIERS PROPORTIONNELS DU T2

En millions de dollars canadiens	Périodes de trois mois closes les 30 juin			Périodes de six mois closes les 30 juin		
PROPORTIONNELS	**2022**	**2021**	**Variation**	**2022**	**2021 Norm.**[2]	**Variation**
Production proportionnelle[1] (GWh)	2 991,6	2 588,9	16 %	5 349,6	4 638,5	15 %
Produits proportionnels[1]	251,5	198,4	27 %	467,6	364,9	28 %
BAIIA ajusté proportionnel[1]	181,1	146,0	24 %	336,0	259,6	29 %

1. Ces mesures ne sont pas des mesures conformes aux IFRS et peuvent ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » de cette présentation pour plus d'information.
2. Normalisés pour exclure l'incidence des événements de février 2021 au Texas.

3. RÉSULTATS DU T2 | FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION, FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES[1] ET RATIO DE DISTRIBUTION[1]

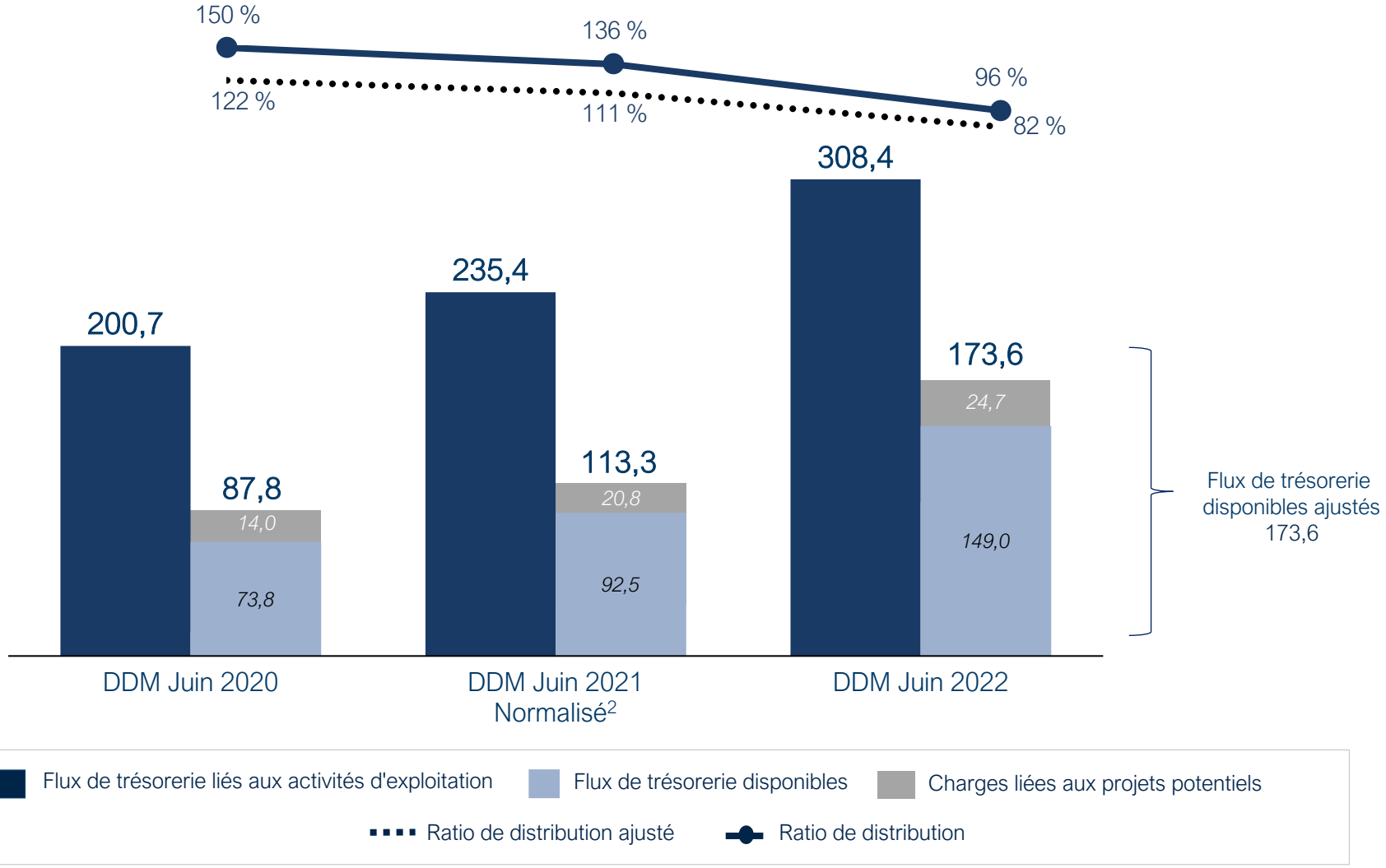

1. Ces mesures ne sont pas des mesures reconnues par les IFRS et peuvent donc ne pas être comparables à celles présentées par d'autres émetteurs. Il y a lieu de se reporter à la section « Mesures non-IFRS » de cette présentation pour plus d'information.
2. Normalisés pour exclure l'incidence des événements de février 2021 au Texas.

4. CIBLES DE CROISSANCE RÉVISÉES POUR 2022

En millions de dollars canadiens	Cibles pour 2022	
CONSOLIDÉS	**Février 2022**	**Août 2022**
Production (GWh)[1]	≈ +18 %	≈ +22 %
Produits	≈ +16 %	≈ +25 %
Charges d'exploitation, frais généraux et administratifs et charges liées aux projets potentiels	≈ +18 %	≈ +27 %
BAIIA ajusté[1]	≈ +15 %	≈ +25 %
BAIIA ajusté proportionnel[1]	≈ +14 %	≈ +21 %
Flux de trésorerie disponibles par action	0,73	0,75
Nombre d'installations en exploitation	82	84
Puissance installée nette (MW)	3 156	3 484

1. Ces mesures ne sont pas des mesures reconnues par les IFRS et peuvent donc ne pas être comparables à celles présentées par d'autres émetteurs. Il y a lieu de se reporter à la section « Mesures non-IFRS » de cette présentation pour plus d'information.

5. ÉVÉNEMENTS FINANCIERS POSTÉRIEURS

Structure du capital

Dans le cadre du refinancement par Innergex de la dette sans recours de ses installations chiliennes, les swaps de taux d'intérêt, précédemment conclus pour atténuer le risque de fluctuation des taux d'intérêt pendant le processus de négociation, ont été réglés le 25 juillet 2022 en faveur d'Innergex, pour 41,2 M$ US (53,1 M$).

Contrat d'achat

Le 25 juillet 2022, Innergex a avisé la contrepartie du CAÉ de Longueval de son intention de résilier le contrat afin de profiter du contexte favorable des prix de l'énergie en France.

INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.

Michel Letellier, MBA

Président et chef de la direction

6. DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ AU T2

Acquisition des parcs éoliens Aela (332 MW) - Chili

- Le 9 juin 2022, Innergex a complété son acquisition précédemment annoncée de la totalité des actions ordinaires d'Aela pour une contrepartie en trésorerie de 324,3 M$ US (408,2 M$) et la reprise de la dette sans recours existante.
- Portefeuille de trois parcs éoliens en exploitation récemment construits de 332 MW au Chili.
- Intégration d'actifs éoliens qui viennent compléter les actifs hydroélectriques et solaires existants d'Innergex au Chili.
- Les actifs font l'objet de deux contrats d'achat d'électricité à long terme d'une durée moyenne restante de 16 ans.

Systèmes de stockage d'énergie par batterie en cours de développement (85 MW/425 MWh) - Chili

- Le 10 mai 2022, Innergex a annoncé qu'elle avait commandé à Mitsubishi Power deux systèmes de stockage d'énergie par batteries à grande échelle.
- Projets associés à l'énergie solaire et permettront de gérer les périodes de pointe en stockant l'énergie solaire excédentaire pendant le jour et en la distribuant pendant la nuit.
- Détails des projets:
  - Le parc solaire Salvador ajoutera 50 MW/250 MWh (5 heures) de stockage d'énergie.
  - Le parc solaire San Andrés ajoutera 35 MW/175 MWh (5 heures) de stockage d'énergie.

7. ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION

Hale Kuawehi, 30 MW – 30 MW/120 MWh de stockage (4 heures) – Hawaii, É.-U.

- Les principales activités de construction interrompues en attendant en attendant qu'il y ait plus de certitude sur le prix des modules et la conception du fournisseur de batteries.
- L'entrepreneur finalise les travaux de génie civil (nivellement du site, clôtures et routes d'accès au site).
- Des discussions sur la révision du CAÉ auront lieu au T3 2022.
- Le calendrier du projet est en cours de révision.

Innavik, 7,5 MW – Québec, Canada

- Les travaux de bétonnage de la structure de dérivation devraient être terminés au T3 2022.
- La superstructure et l'enveloppe de la centrale sont maintenant achevées, et l'installation des turbines et des générateurs devrait commencer au T3 2022.
- L'installation des palplanches du barrage a commencé
- Les travaux de bétonnage du déversoir devraient être terminés au T4 2022.
- Les structures de la ligne de transport sont installées et l'installation du matériel et des câbles devrait être achevée au T4 2022.
- La conversion des résidences de l'OMHK a commencé et progresse comme prévu. La conversion des autres résidences commencera en 2023.

Stockage d'énergie par batteries Salvador 50 MW/250 MWh de stockage (5 heures) – Chili

- La mobilisation sur le site et sa préparation ont commencé le 9 juin 2022.
- L'approvisionnement en appareillages électriques est en cours.
- La mise en service est prévue au T2 2023.

8. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

1. Capacité de stockage par batteries de 5 heures.
2. Capacité de stockage par batteries de 4 heures.

9. PROJETS POTENTIELS

Projets potentiels par énergie

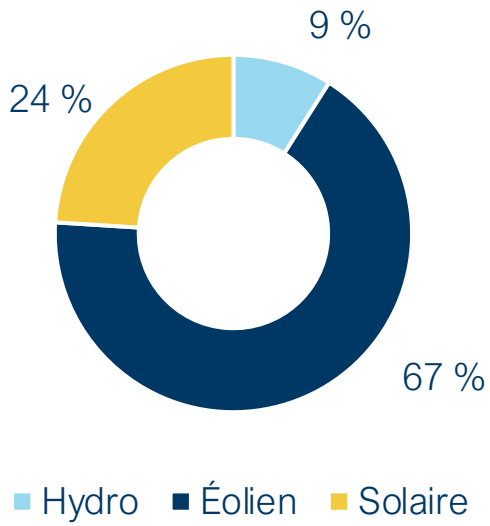

Projets potentiels par région

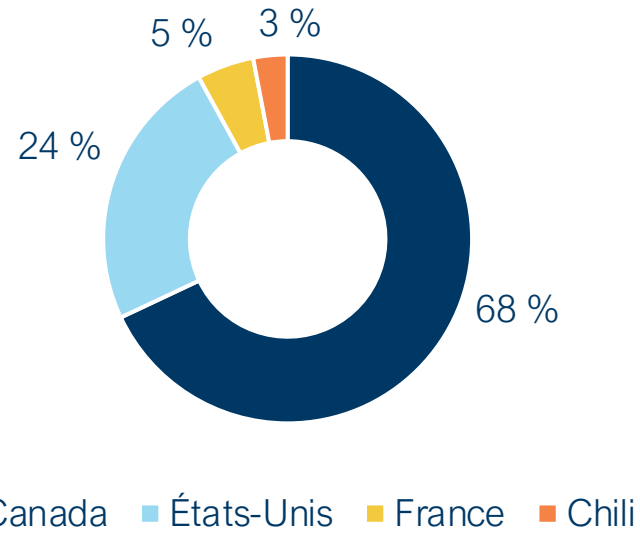

	Stade de développement des projets (en MW)[1]			Total
	Stade avancé	Stade intermédiaire	Stade préliminaire	
Hydro	154	-	529	**683**
Éolien	149	2 872	2 021	**5 042**
Solaire	605	150	1 010	**1 765**
Hydrogène vert	-	-	5[2]	**5**
Total	**908**	**3 022**	**3 565**	**7 495**
Variations du T1 2022	**+400**	**+369**	**+47**	**+816**

1. Seule la puissance installée brute des projets potentiels est fournie étant donné que la puissance nette n'est pas encore définie à cette étape-ci.
2. Dans ce tableau, l'électrolyseur a été affecté aux États-Unis jusqu'à ce que de nouveaux progrès soient réalisés. La production est estimée à 800 000 kg par année, ce qui correspond à environ 5 MW selon les hypothèses actuelles.

10. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

Mise en service du système de stockage d'énergie par batterie Tonnerre (9 MW / 9MWh) - France

- Mise en service complète annoncée le 22 juillet 2022.
- Située à proximité des parcs éoliens Yonne et Yonne II d'Innergex en France.
- Assure la stabilité du réseau et contribue à l'équilibre et à la stabilité du système de transport d'électricité français.
- Les revenus découleront de :
  - Un contrat offrant un complément de rémunération d'une durée de 7 ans, qui offre un contrat à prix fixe pour le certificat de capacité avec le Réseau de Transport d'Électricité (RTE).
  - Les prix en vigueur du marché de l'énergie, présentement en hausse en France.

INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.

PÉRIODE DE QUESTIONS

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le présent document a été préparé en conformité avec les IFRS. Toutefois, certaines mesures mentionnées dans le présent document ne sont pas des mesures conformes aux IFRS et peuvent ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs. Innergex est d'avis que ces indicateurs sont importants, car ils offrent à la direction et aux lecteurs de l'information supplémentaire sur les capacités de production et de génération de liquidités d'Innergex, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et sa capacité à financer sa croissance. Ces indicateurs facilitent également la comparaison des résultats sur différentes périodes. Les produits proportionnels, le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté proportionnel, la perte nette ajustée, les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles ajustés, le ratio de distribution et le ratio de distribution ajusté ne sont pas des mesures reconnues par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS.

Produits proportionnels, BAIIA ajusté, et mesures proportionnelles correspondantes

Les références aux « produits proportionnels » dans le présent document visent les produits, plus la quote-part des produits des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex, les autres produits liés aux CIP et la quote-part d'Innergex des autres produits liés aux CIP des coentreprises et des entreprises associées d'exploitation.

Les références au « BAIIA ajusté » dans le présent document visent le résultat net auquel est ajouté (duquel est déduit) la charge (le recouvrement) d'impôt, les charges financières, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, les charges de dépréciation, le montant net des autres produits, la quote-part (du bénéfice) de la perte des coentreprises et des entreprises associées et la variation de la juste valeur des instruments financiers. Les références au « BAIIA ajusté proportionnel » dans le présent document visent le BAIIA ajusté, plus la quote-part du BAIIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées d'exploitation d'Innergex, les autres produits liés aux CIP, la quote-part d'Innergex des autres produits liés aux CIP des coentreprises et des entreprises associées d'exploitation.

Innergex estime que la présentation de ces mesures permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les investisseurs utilisent le BAIIA ajusté pour évaluer la performance d'exploitation et les activités génératrices de trésorerie, et pour établir des prévisions et des évaluations financières. Les investisseurs utilisent les produits proportionnels et le BAIIA ajusté proportionnel pour évaluer l'apport des coentreprises et des entreprises associées à la performance d'exploitation et aux activités génératrices de trésorerie de la Société, ainsi que leur apport aux fins des prévisions et des évaluations financières. De plus, les produits proportionnels et le BAIIA ajusté proportionnel aident les investisseurs à apprécier l'importance relative des CIP générés par les activités et à évaluer leur apport à la performance d'exploitation de la Société, car les CIP constituent une partie importante des caractéristiques économiques de certains projets éoliens aux États-Unis. Les lecteurs sont avisés que les produits proportionnels ne doivent pas être considérés comme un substitut aux produits, déterminés conformément aux IFRS. Les lecteurs sont également avisés que le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté proportionnel ne doivent pas être interprétés comme un substitut au résultat net établi conformément aux IFRS. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique « Performance financière et résultats d'exploitation ».

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau ci-dessous contient un rapprochement des mesures non conformes aux IFRS avec les mesures conformes aux IFRS qui s'y rapprochent le plus :

	Période de trois mois close le 30 juin 2022				Période de trois mois close le 30 juin 2021			
	Consolidation	Quote-part des coentreprises	CIP	Proportionnel	Consolidation	Quote-part des coentreprises	CIP	Proportionnel
Produits	219 746	12 944	18 767	251 457	170 605	18 302	9 493	198 400
Perte nette (bénéfice net)	(24 590)	—	—	(24 590)	50 199	—	—	50 199
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 354	—	—	1 354	(43 856)	(804)	—	(44 660)
Charges financières	77 159	4 476	—	81 635	58 719	5 210	—	63 929
Amortissements	79 113	4 222	—	83 335	59 169	5 610	—	64 779
Dépréciation d'actifs non courants	—	—	—	—	6 314	—	—	6 314
BAIIA	133 036	8 698	—	141 734	130 545	10 016	—	140 561
Autres produits (charges), montant net, avant les CIP	(216)	(14)	—	(230)	168	2	—	170
Crédits d'impôt sur la production (« CIP »)	(18 767)	—	18 767	—	(9 493)	—	9 493	—
Quote-part de la perte des coentreprises et des entreprises associées	(1 222)	1 222	—	—	(2 993)	2 993	—	—
Variation de la juste valeur des instruments financiers	40 041	(466)	—	39 575	4 458	773	—	5 231
BAIIA ajusté	152 872	9 440	18 767	181 079	122 685	13 784	9 493	145 962

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau ci-dessous contient un rapprochement des mesures non conformes aux IFRS avec les mesures conformes aux IFRS qui s'y rapprochent le plus :

	Période de six mois close le 30 juin 2022				Période de six mois close le 30 juin 2021			
	Consolidation	Quote-part des coentreprises	CIP	Proportionnel	Consolidation	Quote-part des coentreprises	CIP	Proportionnel
Produits	408 469	21 288	37 814	467 571	360 256	72 963	26 916	460 135
Perte nette	(59 520)	—	—	(59 520)	(167 673)	—	—	(167 673)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(2 416)	—	—	(2 416)	(85 139)	(31)	—	(85 170)
Charges financières	143 560	8 900	—	152 460	118 319	14 305	—	132 624
Amortissements	159 344	8 418	—	167 762	118 054	14 565	—	132 619
Dépréciation d'actifs non courants	—	—	—	—	6 314	112 609	—	118 923
BAIIA	240 968	17 318	—	258 286	(10 125)	141 448	—	131 323
Autres produits, montant net, avant les CIP	(1 298)	(189)	—	(1 487)	(347)	1 870	—	1 523
Crédits d'impôt sur la production (« CIP »)	(37 814)	—	37 814	—	(20 882)	(6 034)	26 916	—
Quote-part de la perte des coentreprises et des entreprises associées	986	(986)	—	—	204 991	(204 991)	—	—
Variation de la juste valeur des instruments financiers	80 556	(1 366)	—	79 190	92 167	129 840	—	222 007
BAIIA ajusté	283 398	14 777	37 814	335 989	265 804	62 133	26 916	354 853

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

(Perte nette ajustée) bénéfice net ajusté

Les références à la « (perte nette ajustée) au bénéfice net ajusté » visent le bénéfice net (la perte nette) de la Société, auquel les éléments suivants sont ajoutés (duquel ils sont soustraits) : partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés, partie réalisée de la couverture de base de Phoebe, perte réalisée sur la résiliation des swaps de taux d'intérêt, profit réalisé sur les contrats de change à terme, pertes de valeur, éléments qui sortent du cadre normal des activités génératrices de trésorerie de la Société comme les événements de février 2021 au Texas, charge d'impôt nette liée (recouvrement d'impôt net lié) à ces éléments, et quote-part de la perte (du bénéfice) des coentreprises et des entreprises associées liée aux éléments ci-dessus, déduction faite de l'impôt sur le résultat qui s'y rapporte.

La (perte nette ajustée) le bénéfice net ajusté est une mesure qui a pour but d'éliminer l'incidence sur le bénéfice de certains instruments financiers dérivés et d'autres éléments qui sortent du cadre normal des activités génératrices de trésorerie de la Société, qui ne sont pas représentatifs de la performance d'exploitation de la Société. Innergex fait appel aux instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à différents risques. La comptabilisation des dérivés exige que tous les dérivés soient évalués à la valeur de marché. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées directement dans le bénéfice net (la perte nette). Ces variations latentes n'ont pas d'incidence immédiate sur la trésorerie, peuvent se résorber ou non au moment où les règlements se produisent et ne reflètent pas le modèle d'affaires de la Société à l'égard des dérivés, lesquels sont détenus pour leurs flux de trésorerie à long terme, pour toute la durée de vie d'un projet. En outre, la Société a recours à des contrats de change à terme pour couvrir sa participation nette dans ses filiales en France. La direction estime donc que les profits réalisés (les pertes réalisées) sur ces contrats ne sont pas représentatifs des activités d'Innergex.

Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les investisseurs utilisent la perte nette ajustée pour évaluer et comparer la rentabilité d'Innergex avant l'incidence de la partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et d'autres éléments qui sortent du cadre normal des activités génératrices de trésorerie de la Société. Les lecteurs sont avisés que la (perte nette ajustée) le bénéfice net ajusté ne doit pas être considéré(e) comme un substitut au résultat net, déterminé conformément aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Résultats d'exploitation » pour obtenir le rapprochement de la (perte nette ajustée) du bénéfice net ajusté.

Le tableau ci-dessous contient un rapprochement de la (perte nette ajustée) du bénéfice net ajusté avec la mesure conforme aux IFRS qui s'y rapproche le plus :

	Périodes de trois mois closes les 30 juin		Périodes de six mois closes les 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
(Perte nette) bénéfice net	(24 590)	50 199	(59 520)	(167 673)
Ajouter (déduire) :				
Événements de février 2021 au Texas				
Produits	—		—	(54 967)
Couverture du prix de l'électricité	—		—	70 756
Quote-part de la perte de Flat Top et de Shannon	—		—	64 197
Quote-part de la dépréciation de Flat Top et de Shannon	—		—	112 609
Quote-part de la partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers des coentreprises et des entreprises associées, déduction faite de l'impôt qui s'y rapporte	(345)	344	(1 005)	20 781
Partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers	27 712	2 158	68 497	18 681
Dépréciation d'actifs non courants	—	6 314	—	6 314
Perte réalisée sur la résiliation des swaps de taux d'intérêt	—	—	—	2 885
Profit réalisé sur la couverture de base de Phoebe	—	(1 445)	—	(246)
Profit réalisé sur les contrats de change à terme	—	(433)	(487)	(748)
Recouvrement d'impôt lié aux éléments ci-dessus	(4 323)	(38 479)	(11 367)	(81 471)
(Perte nette ajustée) bénéfice net ajusté	(1 546)	18 658	(3 882)	(8 882)

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau ci-dessous contient un rapprochement des ajustements de la (perte nette ajustée) du bénéfice net ajusté avec chaque poste du compte consolidé de résultat :

	Périodes de trois mois closes les 30 juin						Périodes de six mois closes les 30 juin					
	2022			2021			2022			2021		
	IFRS	Ajust.	Non conforme aux IFRS	IFRS	Ajust.	Non conforme aux IFRS	IFRS	Ajust.	Non conforme aux IFRS	IFRS	Ajust.	Non conforme aux IFRS
Produits	219 746	—	219 746	170 605	—	170 605	408 469	—	408 469	360 256	(54 967)	305 289
Charges d'exploitation	50 546	—	50 546	30 163	—	30 163	90 584	—	90 584	61 156	—	61 156
Frais généraux et administratifs	10 540	—	10 540	11 023	—	11 023	24 679	—	24 679	20 773	—	20 773
Charges liées aux projets potentiels	5 788	—	5 788	6 734	—	6 734	9 808	—	9 808	12 523	—	12 523
BAIIA ajusté	152 872	—	152 872	122 685	—	122 685	283 398	—	283 398	265 804	(54 967)	210 837
Charges financières	77 159	—	77 159	58 719	—	58 719	143 560	—	143 560	118 319	—	118 319
Autres produits, montant net	(18 983)	—	(18 983)	(9 325)	433	(8 892)	(39 112)	487	(38 625)	(21 229)	748	(20 481)
Amortissements	79 113	—	79 113	59 169	—	59 169	159 344	—	159 344	118 054	—	118 054
Dépréciation d'actifs non courants	—	—	—	6 314	(6 314)	—	—	—	—	6 314	(6 314)	—
Quote-part (du bénéfice) de la perte des coentreprises et des entreprises associées	(1 222)	469	(753)	(2 993)	(472)	(3 465)	986	1 367	2 353	204 991	(203 072)	1 919
Variation de la juste valeur des instruments financiers	40 041	(27 712)	12 329	4 458	(713)	3 745	80 556	(68 497)	12 059	92 167	(92 076)	91
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	1 354	4 199	5 553	(43 856)	38 607	(5 249)	(2 416)	11 005	8 589	(85 139)	86 956	1 817
(Perte nette) bénéfice net	(24 590)	23 044	(1 546)	50 199	(31 541)	18 658	(59 520)	55 638	(3 882)	(167 673)	158 791	(8 882)

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution

Les références aux « flux de trésorerie disponibles » visent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, moins les dépenses en immobilisations liées à l'entretien déduction faite des produits de cession, le remboursement prévu du capital de la dette, la portion des flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle, et les dividendes déclarés sur les actions privilégiées, plus ou moins d'autres éléments qui ne sont pas représentatifs de la capacité de la Société de générer des liquidités à long terme telles que les profits et les pertes sur la couverture de base de Phoebe, compte tenu de leur occurrence limitée, les profits et les pertes réalisés sur les contreparties conditionnelles relatives à des acquisitions d'entreprises antérieures, les coûts de transaction liés à des acquisitions réalisées, les pertes ou profits réalisés sur le refinancement de certains emprunts ou sur les instruments financiers dérivés utilisés pour fixer les taux d'intérêt sur certains emprunts ou le taux de change sur les achats d'équipement, et les paiements d'impôt liés aux stratégies fiscales visant à améliorer la capacité de génération de trésorerie à long terme d'Innergex.

Le ratio de distribution est une mesure de la capacité de la Société à maintenir les dividendes actuels ainsi que de sa capacité à financer sa croissance à partir de ses activités génératrices de trésorerie, dans le cours normal des activités. Il tient compte de la décision de la Société d'investir tous les ans dans le développement de ses projets potentiels; ces investissements doivent être passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. La Société considère que ces investissements sont essentiels à sa croissance et à sa réussite à long terme, car elle estime que le développement de projets d'énergie renouvelable présente les meilleurs taux de rendement internes potentiels et représente l'utilisation la plus efficace de l'expertise et des compétences à valeur ajoutée de la direction.

Innergex estime que cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la capacité de génération de liquidités de la Société, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et sa capacité à financer sa croissance. Les flux de trésorerie disponibles sont utilisés par les investisseurs dans cette optique. Les lecteurs sont avisés que les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être considérés comme un substitut aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déterminés conformément aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution » pour obtenir un rapprochement des flux de trésorerie disponibles.

Les références aux « flux de trésorerie disponibles ajustés » visent les flux de trésorerie disponibles, exclusion faite des charges liées aux projets potentiels. Les investisseurs utilisent les flux de trésorerie disponibles ajustés pour évaluer les capacités de génération de liquidités de la Société et sa capacité à maintenir les niveaux de dividende actuels, compte non tenu de l'incidence de la décision de la Société d'investir tous les ans dans sa croissance en développant ses projets potentiels.

Les références au « ratio de distribution » visent les dividendes déclarés sur les actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Innergex est d'avis qu'il s'agit d'une mesure de sa capacité à maintenir les dividendes actuels et de sa capacité à financer sa croissance. Le ratio de distribution est utilisé par les investisseurs dans cette optique.

Les références au « ratio de distribution ajusté » visent les dividendes déclarés sur les actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles ajustés. Les investisseurs utilisent le ratio de distribution ajusté pour évaluer la capacité de la Société à maintenir les niveaux de dividende actuels, compte non tenu de l'incidence de la décision de la Société d'investir tous les ans dans sa croissance en développant ses projets potentiels.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Calcul des flux de trésorerie disponibles et du ratio de distribution	Périodes de douze mois closes les 30 juin			
	2022	2021	Événements de février 2021 au Texas (9 jours)[3]	2021 Normalisé[3]
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation[4]	308 384	252 213	(16 801)	235 412
Ajouter (déduire) les éléments suivants :				
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	45 659	596	33 894	34 490
Dépenses en immobilisations liées à l'entretien, déduction faite des produits de cession	(9 095)	(4 921)	—	(4 921)
Remboursements prévus de capital sur la dette	(161 411)	(155 540)	—	(155 540)
Flux de trésorerie disponibles attribués aux participations ne donnant pas le contrôle[1]	(35 900)	(18 506)	—	(18 506)
Dividendes déclarés sur actions privilégiées	(5 632)	(5 787)	—	(5 787)
Ajouter (déduire) les éléments spécifiques suivants[2]:				
Perte réalisée sur les contreparties conditionnelles	—	3 568	—	3 568
(Profit réalisé) perte réalisée sur la résiliation des swaps de taux d'intérêt	(377)	2 885	—	2 885
Coûts de transaction liés aux acquisitions réalisées	9 660	1 696	—	1 696
(Profit réalisé) perte réalisée sur la couverture de base de Phoebe	(2 300)	498	(1 304)	(806)
Flux de trésorerie disponibles[3]	148 988	76 702	15 789	92 491
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	142 824	125 711	—	125 711
Ratio de distribution[3]	96 %	164 %	(28) %	136 %
Ajuster pour tenir compte des éléments suivants :				
Charges liées aux projets potentiels	24 652			20 830
Flux de trésorerie disponibles ajustés	173 640			113 321
Ratio de distribution ajusté	82 %			111 %

1. La portion des flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle est déduite, qu'une distribution réelle soit faite ou non aux participations ne donnant pas le contrôle, afin de tenir compte du fait que ces distributions peuvent ne pas avoir lieu dans la période au cours de laquelle elles sont générées.
2. Ces éléments sont exclus des calculs des flux de trésorerie disponibles et du ratio de distribution, car ils sont jugés non représentatifs de la capacité de la Société à générer des liquidités à long terme, et comprennent des éléments tels que les profits et les pertes sur la couverture de base de Phoebe, compte tenu de leur occurrence limitée (échéance atteinte le 31 décembre 2021), les profits et les pertes réalisés sur les contreparties conditionnelles relatives à des acquisitions d'entreprises antérieures, les coûts de transaction liés à des acquisitions réalisées, les pertes ou profits réalisés sur le refinancement de certains emprunts ou sur instruments financiers dérivés utilisés pour fixer les taux d'intérêt sur certains emprunts ou le taux de change sur les achats d'équipement, et les paiements d'impôt liés aux stratégies fiscales visant à améliorer la capacité de génération de trésorerie à long terme d'Innergex.
3. Pour la période de douze mois close le 30 juin 2021, les flux de trésorerie disponibles et le ratio de distribution sont normalisés pour exclure l'incidence des événements de février 2021 au Texas. Veuillez vous reporter à la rubrique « Événements de février 2021 au Texas » du rapport de gestion pour les périodes de trois et six mois closes le 30 juin 2022 pour plus d'information.
4. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour la période de douze mois close le 30 juin 2022 incluent le paiement unique de BC Hydro au titre de la réduction reçu au cours du premier trimestre 2022.